Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre

Unité territoriale du Loiret

St Cyr en Val, le 16 avril 2010

INSTALLATIONS CLASSEES

S.A. INTERFORUM

Commune de MALESHERBES

Mise à jour administrative des activités de la plate forme logistique

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Par lettre en date du 27 avril 2009, le directeur de la société INTERFORUM, dont le siège social est actuellement situé Immeuble Paryseine, 3 allée de Seine, 94854 IVRY SUR SEINE Cedex, a déposé un dossier visant à la mise à jour des activités d'entreposage sur le site de la plate forme logistique existante au 46 route de Sermaises à MALESHERBES.

Ce dossier auquel ont été annexées notamment, une étude d'impact et une étude de dangers, a été déposé initialement le 27 avril 2009, puis complété en dernier lieu le 24 mars 2010.

L'évolution des dispositions réglementaires a conduit nécessairement à une actualisation des activités de l'entreprise INTERFORUM, lesquelles sont actuellement réglementées par un arrêté préfectoral du 21 octobre 1998. Cette actualisation nécessite l'adoption de prescriptions complémentaires à celles issues de l'arrêté initial.
L'entreprise INTERFORUM appartient au groupe EDITIS.

1. OBJET DE LA DEMANDE

1.1 Nature et volume des activités :

L'établissement bénéficie d'un arrêté d'autorisation d'exploiter en date du 21 octobre 1998.

Les activités classées de la plate forme logistique s'établissent de la façon suivante :

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

260, avenue de la Pomme de Pin
ST CYR EN VAL – 45075 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 25 01 20 – Fax : 02 38 63 84 44
Mel : drire.GS45@industrie.gouv.fr – http://www.centre.drire.gouv.fr

Certifiée QUAL/2007/30046
AFAQ ISO 9001

Rub	Alinéa	Libellé de la rubrique (activité)	Volume autorisé	Régime (rayon d'affichage)
1510	**1**	**Entrepôts couverts** (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque et des établissements recevant du public. Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m^3.	Volume des entrepôts : **481 445 m³** Quantité de matières combustibles : **80 000 tonnes**	A (1 km)
1530	**1**	**Dépôts de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues.** La quantité stockée est supérieure à 20 000 m^3 .	Quantité stockée : **83 000 m³** (papier, carton) **12 000 m³** (palettes)	A (1 km)
2920	**2a**	**Installations de réfrigération ou de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa.** La puissance absorbée est supérieure à 500 kW.	**P= 708 kW** (5 compresseurs: 150 kW, 7 groupes de clim. 558 kW	A (1 km)
2445	**2**	**Transformation du carton**. La capacité de production étant supérieure à 1t/j mais inférieure ou égale à 20 t/j	Quantité de carton mis en forme: **14 t/j**	D
2910	**A2**	**Installation de combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 167 C et 322 B4.** **La puissance thermique maximale est définie comme la quantité maximale de combustible, exprimée en PCI, susceptible d'être consommée par seconde.** La puissance thermique maximale est supérieure à 2MW mais inférieure à 20 MW.	**P = 2,19 MW** (3 groupes électrogènes: 2,04 MW 1 moteur diesel: 0,15 MW)	DC
2925		**Ateliers de charge d'accumulateurs.** La puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.	**P = 240 kW**	D
2940	**2b**	**Application de peinture, vernis, colle sur support quelconque.** La quantité maximale de produit susceptible d'être mise en œuvre est supérieure à 10 kg mais inférieure ou égale à 100 kg.	**Q = 49 kg/**j	DC

Ces activités ne sont pas modifiées au regard de celles autorisées par l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1998.

1.2. Description de l'établissement et historique administratif

. activité principale :

Les activités exercées sur le site se déclinent de la façon suivante:

- le stockage de livres,
- la manutention et le transit (réception/expédition) de ces produits,
- la gestion informatique des stocks et des flux,
- la préparation et le conditionnement des commandes.

Ces activités sont exercées pour le compte de différentes sociétés d'édition.
Pour ce faire, la société INTERFORUM gère un certain nombre de zones différenciées sur l'ensemble des bâtiments:

- des zones réservées uniquement au stockage de livres:
  - Bâtiment 1 (palettiers de 5 m de hauteur et zone de préparation des offices),
  - Bâtiment 3 (stockage au sol et préparation des commandes),
  - Bâtiment 5 (tour de stockage de 27 m de hauteur),
  - Bâtiment 6 (préparation des commandes),
  - Bâtiment 9 (tour de stockage de 22,5m de hauteur),
  - Bâtiment 8bis (miniload).

- des zones de transit:
  - Bâtiment 7 pour les réceptions et Bâtiment 8 pour les expéditions.

- des zones de préparation de commandes :
  - Bâtiments 1, 2, 3, 4, 6 et 8

- des bureaux et locaux sociaux (réfectoire, vestiaires, sanitaires)
- des locaux techniques (locaux de charge d'accumulateurs, locaux électriques, local sprinkler, local maintenance).

. localisation :

L'entrepôt est situé en zone industrielle de MALESHERBES, 46 route de Sermaises, et couvre une emprise industrielle de 13,7 ha, dont 46 943 m² de bâtiments.

. effectifs :

L'effectif est d'environ 455 personnes sur le site de la route de Sermaises.

1.3. Présentation de la demande

La décision de l'industriel d'abandonner un projet d'extension consistant en la création d'une mezzanine dans le bâtiment 4 de l'entrepôt de MALESHERBES associée à une évolution des dispositions réglementaires a conduit à procéder à une actualisation des activités et des installations, lesquelles sont actuellement réglementées par un arrêté préfectoral du 21 octobre 1998.

L'analyse des risques d'un sinistre affectant les locaux de l'entreprise a conduit les responsables à assurer une maîtrise, à l'intérieur de l'emprise foncière, des conséquences potentielles au voisinage.

1.4. Cadre administratif de l'instruction

Le dossier de mise à jour administrative des activités a fait l'objet d'une consultation des services départementaux d'incendie et de secours.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été consulté le 8 février 2010 ; les membres du CHSCT ont émis un avis favorable au dossier de mise à jour des activités exercées sur le site.

2 MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

2.1 Dispositions retenues dans l'arrêté en référence au dossier déposé par le pétitionnaire.

2.1.1. Milieux naturels et le contexte paysager

L'entreprise INTERFORUM occupe 46 943 m² de bâtiments à usage d'entrepôt sur un terrain de 137 088 m² localisé en zone industrielle. Compte tenu de la nature des activités, l'impact sur les milieux biologiques environnants peuvent être considérés comme limités.

Par ailleurs, en terme d'insertion paysagère, les volumes et les couleurs des bâtiments ont été pris en compte dans le projet architectural d'origine. On notera, notamment, que les tours de stockage sont partiellement enterrées (de 0,80 m pour le bâtiment 5 et de 6,15 m pour le bâtiment 9) de façon à en limiter l'impact visuel.

2.1.2 L'urbanisme

La commune de MALESHERBES est couverte par un Plan Local d'Urbanisme.
Le site d'implantation est localisé en zone UI et n'est concerné par aucune servitude inscrite dans ce document d'urbanisme.

2.1.3. L'eau

Consommation :

L'alimentation en eau se fait à partir de la distribution publique ; l'eau potable est utilisée pour les usages sanitaires et domestiques ainsi que pour l'alimentation du réseau incendie.
La consommation d'eau annuelle a été sur les 3 dernières années de 1 990 m³.
Des disconnecteurs sont installés sur les 4 conduites d'alimentation en eau potable du site, une vérification annuelle de ces dispositifs est programmée.

Eaux usées :

Les eaux usées sont collectées par le réseau collectif de type séparatif pour y être traitées par la station d'épuration communale présentant une capacité de traitement de 8 500 eq/h.
Les eaux ainsi traitées sont ensuite dirigées vers la rivière "L'Essonne".

Eaux pluviales :

Les eaux pluviales issues des toitures et des voiries sont acheminées par les réseaux intérieurs vers des réserves incendie étanches après prétraitement (partiel ou total selon l'évolution des constructions) par 4 séparateurs à hydrocarbures (1 de 72 l/s, 2 de 15 l/s et 1 de 30 l/s).
Le trop plein des réserves incendie est dirigé par surverse dans 2 bassins d'infiltration de 750 m³.

2.1.4. L'air

Les activités de l'entrepôt ne sont pas génératrices de dégagements de poussières ou d'odeurs.
Le seul process mis en œuvre est le collage des cartons formant les colis : la colle utilisée est exempte de composés organiques volatils.

Les rejets atmosphériques sont essentiellement dus aux gaz d'échappement des véhicules (80 camions/jour et 400 VL/jour du personnel) ainsi qu' aux gaz de combustion des 3 groupes électrogènes destinés à l'alimentation secourue en cas de coupure du réseau d'électricité et des groupes moto pompes des centrales sprinklers.

2.1.5. Le bruit

Les sources sonores engendrées par l'activité de l'entrepôt sont issues essentiellement de la circulation des camions et des dispositifs extracteurs d'air.
La campagne de mesures menée en période diurne et en période nocturne les 3 et 4 août 2009 n'a pas conduit à mettre en évidence des relevés non conformes à la réglementation.

2.1.6. Les déchets

Les déchets générés sur le site sont en majeure partie valorisables (cartons, papiers, plastiques, bois…).

La gestion des déchets sur le site s'établit de la façon suivante :

Type de déchet	Quantité	Enlèvement - Traitement
Pilons (livres non commercialisés), Papiers (20 01 01)	3000 t/an	INTERSERROH 91270 VIGNEUX Papeterie
Déchets d'emballage : papier, carton (15 01 01)	500 t/an	INTERSEROH 91270 VIGNEUX Papeterie
Films plastiques (15 01 02)	25 t/an	INTERSEROH 91270 VIGNEUX Recyclage matière
Palettes cassées (15 01 03)	8000 unités/an	PGS 28300 COLTAINVILLE Réemploi
Déchets ménagers (20 03 01)	104 m³/an	UIOM de Pithiviers Incinération
Boues séparateurs (13 05 02)	variable	VEOLIA Propreté SITREM Traitement
Batteries (16 06 00)	10 unités/an	STCM 45480 BAZOCHES LES G Traitement
Néons (20 01 21)	2000 unités/an	CHIMIREC RECYCLUM Recyclage

Huiles (13 01 07)	100 l/an	CHIMIREC HOLCIM Réemploi en cimenterie

2.1.7. Le trafic

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se font exclusivement par voie routière.

Le flux journalier est constitué d'environ 80 camions en livraison/expédition et de 400 véhicules légers utilisés par le personnel .

La part imputable à l'activité de l'entreprise INTERFORUM est estimée à 18 % du trafic de la RN 152 et à 73 % de celui de la RD 949.

2.1.8. L'évaluation des risques sanitaires

Après analyse des sources potentielles ou avérées d'émissions de pollutions ou de nuisances, l'étude sanitaire menée conformément à la méthodologie définie à l'annexe de la circulaire DGS du 11 avril 2001 et au guide de l'INERIS montre que le projet n'a pas d'effets directs et quantifiables sur la santé des riverains.

2.1.9. Les risques

Le risque prépondérant à retenir est le risque d'incendie. Des scénarios ont été modélisés permettant de rendre compte de l'impact des flux thermiques et des dégagements de gaz et de fumées :

- *les flux thermiques:*

En cas d'incendie, les flux thermiques modélisés sur les bâtiments 5 ou 8bis conduisent à des distances qui ne sortent pas des limites de propriété.
Dans le cas du bâtiment 9, le flux de 3 kW/m² sort de quelques mètres à l'ouest du site.
En cas d'incendie généralisé de l'ensemble des bâtiments 2-3-4-6-7-8, le flux thermique de 8 kW/m² sort de la limite Est de la propriété, sans impacter le bâtiment d'exploitation de l'entreprise VAISSIERES. La mise en place d'un écran de protection thermique le long de la façade Est des bâtiments 1 et 2-4 d'INTERFORUM (prévue au premier semestre 2010) va permettre de maintenir la totalité des flux thermiques à l'intérieur des limites de la propriété.
Côté Nord, le secteur de la propriété de l'entreprise TRAITAPHYT impacté par le flux thermique de 5 kW/m² est inconstructible au terme de l'article U17 du règlement du Plan Local d'Urbanisme qui prévoit que les constructions ne peuvent être implantées à moins de 10 m des limites séparatives.
Un dispositif d'aspersion est envisagé au début de l'année 2011 le long de la façade nord du bâtiment 8 afin de maintenir les flux thermiques à l'intérieur des limites de la propriété.

- *la dispersion des gaz et des fumées toxiques :*

La modélisation de la dispersion a été menée à l'aide du logiciel EFFECT 4.0 de TNO ; la hauteur de la cible est prise à 2 m (hauteur d'homme).
L'étude de dispersion montre que, quelles que soient les conditions atmosphériques, il n'y aurait aucun risque toxique, pour les personnes au sol dans le cas d'un scénario d'incendie généralisé qui s'avère être le plus pénalisant.

- *la ressource en eau incendie :*

La ressource en eau incendie calculée selon le document technique D9 a été évaluée au maximum pour le plus grand bâtiment, (bâtiment 9 de 6 250 m²) à 420 m³/h, soit 840 m³ sur 2 heures d'intervention.
Le site dispose de 2 réserves incendie de 750 m³ chacune.

- *le confinement des eaux d'extinction*

Les trop-pleins des réserves incendie vers les bassins d'infiltration sont obturables.
Les volumes en décaissé des tours n° 1 et n° 2, des zones de quai et de la cour offrent une capacité globale de confinement de 2 640 m³.

les moyens de secours et d'intervention :

Le site dispose de 4 bornes incendie privées et de 3 bornes incendie, à moins de 200 m, sur le domaine public.

Le réseau incendie public est maillé. Les débits en simultané des poteaux incendie.
Les entrepôts et les bâtiments annexes sont équipés d'extincteurs adaptés aux risques à défendre.

L'ensemble du personnel bénéficie d'une formation à la sécurité et 10% de l'effectif reçoit une formation de sauveteur-secouriste du travail.

L'ensemble du site est sous télésurveillance ; des rondes de surveillance sont effectuées en dehors des horaires d'ouverture.

3. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous émettons un avis favorable à la mise à jour administrative et technique des activités de la société INTERFORUM sur le territoire de la commune de MALESHERBES, sous réserve du respect des dispositions techniques annexées au présent rapport et proposons aux membres du CODERST de considérer favorablement cette demande.

Signé

Vu et transmis avec avis conforme à M. le Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret- DDPP
Sécurité de l'Environnement Industriel- 45042 ORLEANS CEDEX

Orléans, le

Signé